

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 27 Mai 2021

LE JEUDI VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Avel Dro à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BUREL Michèle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARDUNER Carole, CARIOU Jacques, DROGUET Cyril, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, MIAGOUX Jean-Pierre, PEREIRA Sandra, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représenté(s) : BERRIVIN Annie (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC), CORNEC Paul (Pouvoir à Jean-Claude MARLE), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à Gilles KEREZEON), KERDRANVAT Claude (pouvoir à Hélène LE BERRE)

Absente excusée : LE GOFF Michèle

*Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32*

Absentes : KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : PLOUHINEC Jocelyne

Date de convocation et de transmission : 21 mai 2021

Le procès-verbal du conseil communautaire du 8 Avril 2021, est adopté à l'unanimité, sans réserve.

Objet 1.1 : Gouvernance - Bureau Communautaire/élection de deux Vice-présidents

Conformément aux articles L5211-2, L 2122-4 à L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire, procède à l'élection des deux postes de Vice-présidents.

Sont ainsi proclamés :

- **Au poste de 8^{ème} Vice-président :**
Jean Pierre MIAGOUX : 32 voix pour.
- **Au poste de 10^{ème} Vice-président :**
Jacques CARIOU : 31 voix pour, 1 abstention.

Objet 1.2 : Gouvernance - Délégations et Commissions - Commissions : organisation des délégations et commissions

Par délibération en date du 23 juillet 2020, le Conseil communautaire a acté les commissions, organisées comme suit :

DELEGATIONS	PRESIDENCE/COMMISSIONS
Déclinaison du projet de territoire, pilotage des contrats partenariaux, accompagnement des transitions	Emmanuelle RASSENEUR/ 1°) Déclinaison du projet de territoire et Accompagnement des Transitions 2°) Environnement (randonnée, espaces naturels, littoral ...)
Communication	Emmanuelle RASSENEUR/groupe de travail communication
Voirie	Philippe STEPHAN/Voirie
Développement économique, tourisme et réseaux numériques	Philippe RONARC'H/Développement de l'attractivité économique et réseaux numériques
Eau, assainissement, SAGE	Michel BUREL/ Eau et assainissement
CIAS et action sociale	Yves LE GUELLEC/Action sociale VP du Conseil d'Administration CIAS
Ressources humaines Cohésion sociale, jeunesse et culture	Jean-Louis CARADEC / Cohésion sociale, jeunesse et culture
Finances et mutualisation	Franck PICHON/ Finances et mutualisations
Equipements communautaires littoral	Michel RAPHALEN/ Equipements communautaires
Collecte et valorisation des déchets	Jean Claude MARLE/ Déchets
Aménagement de l'espace et Habitat	En attente de la 10 ^{ème} VP : Josiane KERLOC'H/Habitat

Suite aux démissions et nouvelles élections, à la suite de l'élection des Vice-présidents et considérant les délégations que la Présidente souhaite déléguer aux Vice-présidents, le Conseil Communautaire, acte l'organisation suivante :

Equipements communautaires	Président : Jacques CARIOU / Equipements communautaires
Aménagement de l'espace et Habitat, et littoral	Président : Jean-Pierre MIAGOUX / Habitat (Littoral : rattaché à la commission environnement)

Objet 1.3 : Gouvernance - Délégations et Commissions - Composition de la Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP) : remplacement d'un titulaire

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, après appel à candidature, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, comme membres de la CCCP :

- | | |
|---|--|
| <p><i>Titulaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jacques CARIOU - Dominique ANDRO - Jean-Claude MARLE | <p><i>Suppléants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-François LE BLEIS - Jean-Louis CARADEC - Philippe RONARC'H |
|---|--|

Objet 1.4 : Gouvernance - Délégations et Commissions - Composition de la Commission d'Appel d'offres : élection des membres suite à changement partiel de gouvernance/Modalités d'organisation et de dépôts des listes de candidats

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prend acte des modalités de dépôt des listes de candidats,
- décide que l'élection n'aura pas lieu à bulletin secret.

Objet 1.5 : Gouvernance - Délégations et Commissions - Représentations dans les instances, associations, et autres organismes extérieurs

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, procède à l'élection des représentants aux instances et organismes extérieurs et, désigne :

Au SIOCA Ouest Cornouaille : Jacques CARIOU, suppléant (en lieu et place de Jérôme LE GOFF) : 32 voix

A OUESCO : Jean Pierre MIAGOUX, titulaire (en lieu et place de Jérôme LE GOFF) : 32 voix

A la Commission Mer et Littoral de QCD : Jean Pierre MIAGOUX, titulaire (en lieu et place de Michel RAPHALEN) : 32 voix.

A VALCOR : Dominique ANDRO, suppléant (en lieu et place de Michel RAPHALEN) : 32 voix.

Objet 2.1.1 : Finances et administration générale - Déchets

Sur proposition de Franck PICHON et Jean-Claude MARLE, Vice-Présidents, le Conseil Communautaire, sous la présidence d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOC’H ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l’unanimité, le compte administratif 2020 du budget Déchets.

Objet 2.1.2 : Finances et administration générale – Assainissement collectif

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOC’H ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l’unanimité, le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

Objet 2.13 : Finances et administration générale – Compte Administratif 2020/ Assainissement Non Collectif

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOC’H ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l’unanimité, le compte administratif 2020 du budget Assainissement Non Collectif.

Objet 2.14 : Finances et administration générale – Compte administratif 2020/Eau Potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, sous la présidence d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, la Présidente Josiane KERLOC’H ayant quitté la salle des délibérations, adopte, à l’unanimité, le compte administratif 2020 du budget Eau potable.

Objet 2.2 : Finances et administration générale - Affectation des résultats de fonctionnement 2020

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-président, le Conseil Communautaire décide, à l’unanimité, d’affecter les résultats de fonctionnement, comme suit :

Budget	Résultat cumulé de fonctionnement 2020	Affectation en réserves d’investissement sur 2021 – art 1068 Recettes	Report sur l’exercice 2021 en recettes de fonctionnement
DECHETS	155 517.15 €	non	155 517.15 €
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2 627 879.65 €	non	2 627 879.65 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	55 203.74 €	non	55 203.74 €
EAU POTABLE	2 120 058.44 €	757 199.34 €	1 362 859.10 €

Objet 2.3 : Finances et administration générale - Adoption des comptes de gestion 2020

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC’H, le Conseil Communautaire adopte les comptes de gestion 2020 pour les budgets DECHETS, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, et EAU POTABLE, arrêtés par M le Trésorier de la Communauté de Communes, conformes aux comptes administratifs 2020.

Objet 2.4.1 : Finances et administration générale – Budget Supplémentaire 2021 Déchets Ménagers

Sur proposition de Franck PICHON et Jean-Claude MARLE, Vice-Présidents, le Conseil Communautaire adopte le Budget Supplémentaire 2021 pour les Déchets,

qui présente :

- En fonctionnement : une inscription de crédits supplémentaires en Recettes et en Dépenses à hauteur de 32 741 €,
- En investissement : Une inscription de 15 605,99 € de dépenses et une baisse des recettes d'investissement de 70 559,90 €.

Le budget total est ainsi :

- Equilibré en FONCTIONNEMENT en recettes et en dépenses à la somme de 2 609 338.23 €,
- Equilibré en INVESTISSEMENT, en recettes et en dépenses à la somme de 1 439 082.42 €.

Objet 2.4.2 : Finances et administration générale – Budget supplémentaire 2021 Assainissement Collectif

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte le Budget Supplémentaire 2021 pour l'Assainissement Collectif,

qui présente :

- En Fonctionnement : l'inscription de crédits supplémentaires en dépenses pour un montant de 144 695,51 € et en recettes de 2 628 087,12 €,
- En investissement : 31 520, 17 € de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes une diminution des crédits de 7034, 84 €.

Le budget total est ainsi :

- En Fonctionnement, présenté en excédent de recettes
 - Recettes 3 487 232.09 €
 - Dépenses 1 003 840.48 €
- En Investissement, équilibré à la somme de 2 433 630.50 € en recettes et en dépenses.

Objet 2.4.3 : Finances et administration générale – Budget Supplémentaire 2021 Assainissement Non Collectif

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte le budget supplémentaire 2021 pour l'Assainissement Non Collectif,

qui présente en fonctionnement, une inscription de crédits supplémentaires en Dépenses de 13 000 €, et de 55 203.74 € en Recettes.

Le budget, qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, est présenté en excédent de recettes soit :

- Un total de recettes de 68 863.74 €.
- Un total de Dépenses de 26 660 €.

Objet 2.4.4 : Finances et administration générale – Budget Supplémentaire 2021 Eau Potable

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte le budget supplémentaire 2021 pour l'Eau Potable :

qui présente :

- En fonctionnement : une inscription de crédits supplémentaires en Dépenses et en Recettes de 1 364 488,70 €,
- En investissement : une inscription de crédits supplémentaires en Dépenses de 777 596,45 € et recettes de 663 295, 25 €.

Le budget total est ainsi :

- En fonctionnement, équilibré en recettes et en dépense à 2 596 756.43 €,
- En investissement équilibré en recettes et en dépenses à 3 679 550.04 €.

Objet 2.5.1 : Finances et administration générale - Décision Modificative Budgétaire 2021 - Budget Equipements Communautaires : DM n°1/2021

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, adopte la DM n°1/2021 du budget équipements communautaires, proposée comme suit :

SECTION D INVESTISSEMENT					
Chap.	Art.	Dépenses	Budget	DM	BP+DM
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 302,00	1 302,00
21	2135	Installations générales, aménagements des constructions	65 657,70	-1 302,00	64 355,70
		Total Dépenses d'investissement		0,00	

Objet 2.6 : Finances et administration générale - Tarifs de la taxe de séjour applicables en 2022

Sur proposition de Philippe RONARC'H, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire du Haut Pays Bigouden telles que proposées ainsi que les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarif EPCI
Palaces	3.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.82 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.64 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Etant entendu que la taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Objet 2.7 : Finances et administration générale - FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour 2021 :

- d'opter pour l'option « répartition dérogatoire »
- d'affecter en totalité la dotation du FPIC, à la Communauté de Communes, en financement du THD.

Objet 3.1 : Personnel - Création d'un emploi non permanent « chargé de mission culture » à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet et éligible au dispositif Volontariat territorial en Administration (VTA)

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

décide :

- d'adopter la proposition du Vice-président, créant un emploi non permanent « chargé de mission culture »
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser la Présidente à signer les engagements liés au dispositif VTA.

Objet 4.1 : Environnement et transition énergétique - Adhésion au syndicat VIGIPOL et désignation des délégués

Sur proposition de Jean-Pierre MIAGOUX, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à Vigipol,
- désigne, au sein du Conseil Communautaire, des délégués pour représenter l'EPCI au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et d'un suppléant :
 - o titulaire : Jean Pierre MIAGOUX, qui sera également désigné référent élu pour la démarche POLMAR.
 - o suppléant : Hervé LE COZ
- autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,
- prévoit les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle à Vigipol

Objet 4.2 : Environnement et transition énergétique - Conseil en énergie partagée : adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de l'adhésion au SDEF pour la mission de Conseil en Énergie Partagée.

Objet 5.1 : Commande Publique - Groupement de commande étude pré-opérationnelle OPAH

Sur proposition de Jean-Pierre MIAGOUX, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- valide le projet de convention constitutive du groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud présentée en annexe au rapport, pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle à la nouvelle OPAH, désignant la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden comme coordonnatrice de ce groupement, et précisant les modalités de participation financière de chacun des membres,
- autorise la Présidente à signer cette convention.

Objet 5.2 : Commande Publique - Election des membres de la CAO/2^{ème} phase

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, suite à l'appel à candidatures réalisé en début de séance, le Conseil Communautaire procède à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Sont ainsi élus :

Titulaires :

- Jacques CARIOU (*en remplacement de Michel RAPHALEN, démissionnaire*)
- Franck PICHON
- Jean-Claude MARLE
- Michel BUREL
- Jean-François LE BLEIS

Suppléants :

- Philippe STEPHAN
- Philippe RONARC'H
- Jean-Bernard YANNIC
- Oliviers PORS
- Nelly VIVIEN

Objet 5.3 : Commande Publique - Information sur les marchés conclus en procédure adaptée

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la réunion du Conseil Communautaire du 8 avril 2021.

Objet 6.1 : Questions diverses - Délibérations du Bureau

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau :

Objet : Logement / OPAH

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2020, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-après :

Réf. dossier	COMMUNE	M = Modeste TM = Très modeste	Travaux envisagés	Gain énergétique	Montant des Travaux TTC	Montant de la Subvention CCHPB	Montant des aides hors CCHPB	Taux de subvention global
2021-811	PEUMERIT	TM	ENERGIE	38%	20 884,68	500,00 €	9 979 €	48%
2020-815	PLOGASTEL ST GERMAIN	TM	ENERGIE	29%	20 345,58	500,00 €	2 294 €	11%
2021-822	PLONEOUR- LANVERN	TM	ENERGIE	28%	10 751,72	500,00 €	9 968 €	93%
2021-850	POULDREUZIC	M	MIXTE		29 727,17	1 000,00 €	16 413 €	55%

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser les subventions.

Objet : Logement/Aides au ravalement

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2015, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement, et par délibération en date du 9 juillet 2020, donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

N° dossier	Commune	Montant de l'aide
63/2019	PEUMERIT	244.86 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'allouer l'aide au ravalement, au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Fait et affiché à POULDREUZIC, le 3 Juin 2021

La Présidente,



Josiane KERLOC'H.

